

ont également fait ressortir la nécessité d'adopter des mécanismes de contrôle plus sévères au Canada. En particulier, l'utilisation des armes militaires et paramilitaires dans ce pays et leur présence de plus en plus grande au Canada ont suscité des préoccupations parmi les autorités policières et les légistes, ainsi que parmi certains membres du public, à propos de l'accessibilité de telles armes. Le gouvernement a donc présenté une proposition à cet égard et des consultations ont été entamées.

Les lacunes possibles de notre processus de filtrage des demandes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) sont également un sujet de préoccupation depuis plusieurs années pour les policiers, les fonctionnaires du ministère fédéral de la Justice et d'autres membres du public. L'élaboration d'une série complète de modifications pour l'ensemble du système de contrôle des armes à feu était déjà en bonne voie lorsque les événements tragiques du 6 décembre de l'année dernière en ont fait ressortir l'urgence. Ce jour-là, 14 jeunes femmes ont été massacrées à l'École Polytechnique de Montréal par un jeune homme déséquilibré. À la suite de cet horrible événement, les appels du public en faveur d'une refonte en profondeur du système de contrôle des armes à feu a entraîné l'élargissement des dispositions législatives proposées, alors en voie d'élaboration. Le 26 juin 1990, le projet de loi C-80 a été déposé au Parlement par la ministre de la Justice. On a annoncé, à la même occasion, la présentation de plusieurs projets de réglementation connexes. Ce sont les préoccupations auxquelles a donné lieu la teneur de cette série de mesures proposées qui ont entraîné la constitution de ce Comité spécial.

3. APERÇU DES VUES ET DES RECOMMANDATIONS DES TÉMOINS

On a dit que la question du contrôle des armes à feu avait divisé l'opinion en deux camps : ceux qui préconisent l'abolition totale des armes à feu et ceux qui veulent que leur accès soit complètement libre. Effectivement, des opinions aussi extrêmes existent mais elles ne dominent pas le débat. Nombre des témoins qui ont comparu devant le Comité spécial ont montré qu'ils comprenaient très bien les préoccupations de ceux dont les intérêts diffèrent des leurs et ont indiqué qu'ils étaient prêts à faire des concessions. Même si souvent les opinions divergeaient radicalement sur la façon d'améliorer le système actuel, tous les témoins, ainsi que les membres du Comité spécial, partageaient le même objectif : protéger la sécurité du public canadien en élaborant un système plus efficace de réglementation des armes à feu.

Le Comité spécial a tenu dix-sept audiences publiques, ce qui a pris plus de 35 heures, et a entendu plus de soixante témoins différents. Il a en outre reçu 387 mémoires. Ont comparu des particuliers, des groupes de citoyens dont des groupements féminins, des associations de corps policiers, des spécialistes et des associations juridiques et de santé publique, qui ont mis l'accent sur le danger que présentent les armes à feu pour la sécurité publique. Le Comité a pris connaissance des conseils et des vues de la ministre de la Justice et de ses collaborateurs du Ministère, de spécialistes sur les armes à feu, de coordonnateurs de programmes de sécurité à l'intention des chasseurs, des responsables des douanes et de certains chefs provinciaux des préposés aux armes à feu qui administrent le système. Des représentants des étudiants et des employés de l'École Polytechnique ainsi que les familles des victimes de cette tragédie ont présenté leurs vues avec éloquence. Le Comité spécial a également entendu les témoignages de fédérations de la faune et de tir, de clubs d'armes à feu, d'organisations de tir de compétition et d'autres particuliers et groupes représentant les quelques millions de Canadiens qui utilisent, de façon légitime et responsable, des armes à feu, certains pour assurer leur subsistance, d'autres pour la chasse récréative, le tir sur cible ou à titre de collectionneurs.